

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 janvier 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

Convocation du Conseil Municipal : 12/01/2023

L'an deux mil vingt trois, le 17 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc POYADE, Maire.

Étaient présents : MM. POYADE, GOUTAGNY, CHAMBON, FARGE, THIOLLIER, BOUARD, CHAMBON, PERRET et JAY

MMES GONNET-LEARD, ROCHETIN, CHAPELAND, CONSEILLON et BERTHASSON

Étaient absents : MM. PONTONNIER et Mme GUILLOT (pouvoir à JL POYADE).

Secrétaire de Séance : MME ROCHETIN Françoise

OBJET : CHEMIN LOTISSEMENT COMMUNAL

Mr le Maire informe d'une erreur matérielle sur la délibération n°2022-19 concernant le futur lotissement communal : le numéro de parcelle indiqué A701 n'est pas le bon.

La délibération est reprise de la façon suivante :

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la moitié de la parcelle A numéro 708 par la commune à usage de chemin d'accès appartement à Mr et Mme Juban, Chapot, Ricobène et Bordet Blanc.

Cette vente est fixée à l'euro symbolique, les frais d'acte restent à la charge de la commune. La commune prendra en charge l'aménagement de voirie notamment l'éclairage public.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y référents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

A Saint-Laurent La Conche, le 24 janvier 2023

Le Maire,
Jean-Luc POYADE

